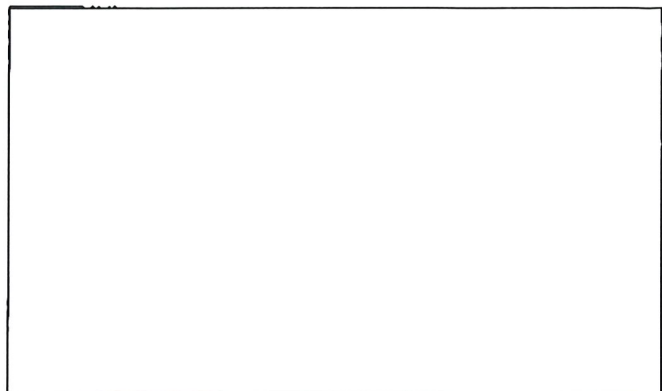




CHU Sainte-Justine
Le centre hospitalier
universitaire mère-enfant



HSJ-0039



ÉVALUATION, CONSENTEMENT ET SUIVI POUR L'APPLICATION DES MESURES DE CONTRÔLE

Raison d'admission : _____ Date : _____ Heure : _____

Description des faits : _____

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Contention de poignets | <input type="checkbox"/> Lit avec dôme |
| <input type="checkbox"/> Contention de poignets et de chevilles | <input type="checkbox"/> Salle d'isolement |
| <input type="checkbox"/> Mitaines | <input type="checkbox"/> Ceinture abdominale avec clé (ex. : Segufix ^{MD}) |
| <input type="checkbox"/> Manchettes | <input type="checkbox"/> Planche d'immobilisation « Papoose ^{MD} » |
| Autre : _____ | <input type="checkbox"/> MSD <input type="checkbox"/> MSG <input type="checkbox"/> MID <input type="checkbox"/> MIG |

Surveillance requise : Continue q 15 min. q 30 min.
 Réévaluation prévue : q 8 hres ou PRN q _____ (spécifiez si moins fréquent)
 Utilisation : Permanente Intermittente
 Début de la mesure : Date : _____ Heure : _____ Signature : _____
 Arrêt de la mesure : Date : _____ Heure : _____ Signature : _____

Justification :

Je, _____, consens à titre de _____ à la mise en place de mesure(s) de contrôle de type _____ et je confirme avoir reçu l'information concernant la nature de cette mesure de contrôle, les risques et bénéfices inhérents à ce traitement, les effets ainsi que l'utilisation qui en sera faite.

Signature (patient ou parent, tuteur : _____ Date : _____

Témoïn : _____ Date et heure : _____

OU Consentement verbal obtenu auprès de : _____

Signature de l'intervenant _____ Date et heure : _____

Lorsque la présence d'équipements ou de traitements dont l'auto-retrait est une menace imminente pour la vie du patient : ventilation mécanique invasive et non-invasive, cathéter artériel, cathéter central, monitoring de PIC, drain, stimulateur cardiaque temporaire, ECMO, assistance ventriculaire, épuration extra-rénale (hémodialyse, hémofiltration et dialyse péritonéale) le consentement écrit à une mesure de contrôle n'est pas requis (liste exhaustive). Le devoir d'information et la surveillance demeurent.
